

La guerre, un massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas.

Paul Valéry

n° 403

Mars 2026



la VOIX
DU
FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie@chartainvilliers.fr internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers

Ce numéro de la Voix du Frou est le dernier de la mandature.

L'ensemble du conseil municipal remercie les Carnutes pour leur confiance et souhaite à la nouvelle équipe, qui sera élue lors des élections municipales des 15 et 22 mars, bonne chance et réussite dans la gestion de notre village.

A très bientôt.

LES 15 ET 22 MARS 2026, AURONT LIEU LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

**VOUS NE SEREZ PAS PRÉSENT POUR VOTER (OU VOUS N'ÊTES PAS SÛR D'ÊTRE PRÉSENT)
PENSEZ À FAIRE ÉTABLIR VOTRE PROCURATION DÈS AUJOURD'HUI
N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT.**

**EN EFFET, MÊME SI VOUS AVEZ FAIT ÉTABLIR UNE PROCURATION, VOUS POUVEZ TOUJOURS
CHANGER D'AVIS ET VENIR VOTER VOUS MÊME.**

NOTEZ QU'UN ÉLECTEUR DE N'IMPORTE QUELLE COMMUNE PEUT VOTER POUR VOUS



**LES RÈGLES DE L'ÉLECTION MUNICIPALE ONT CHANGÉ POUR LES COMMUNES DE MOINS DE
1000 HABITANTS, COMME CHARTAINVILLIERS, SUITE À UNE LOI DU 21 MAI 2025.**

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE POUR VOUS LORS DU VOTE ?

- **LE VOTE SE FERA SUR UNE OU PLUSIEURS LISTES NON MODIFIABLES DE CANDIDATS : VOUS NE POURREZ PLUS NI AJOUTER DE NOMS, NI EN ENLEVER OU EN RAYER. AUTREMENT DIT : LE « PANACHAGE » NE SERA PLUS AUTORISÉ.**

ATTENTION : SI UNE LISTE DES CANDIDATS EST MODIFIÉE (AJOUT D'UN NOM, SUPPRESSION...), VOTRE VOTE SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL ET NE SERA DONC PAS COMPTABILISÉ.

**POUR VOTER, AUCUN CHANGEMENT, VOUS DEVREZ PRÉSENTER
SOIT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET VOTRE CARTE ÉLECTORALE, SOIT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ SEULEMENT,
SOIT VOTRE CARTE ÉLECTORALE SEULEMENT.**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

2020 / 2025 : Quel bilan financier

Pour la première fois depuis les élections municipales de mai 1945, aucun conseiller, ou conseillère municipal(e) sortant(e) ne siègera dans la prochaine assemblée municipale. Aussi, il est apparu pertinent de dresser un bilan financier d'une singulière mandature qui s'achève.

Sur la partie fonctionnement,

Inutile de revenir sur les deux premières années, largement hypothéquées par la crise sanitaire. Notons simplement que toute l'équipe municipale s'est fortement engagée, y compris dans la distribution de masques et de gel dans une période où il était délicat de s'en procurer.

À peine sortie de la crise sanitaire, les élus ont eu à affronter la crise énergétique. Ainsi, la quote-part consacrée à l'énergie, dans le budget de la commune, a été multipliée par 2,5 en passant de 7 750 € en 2020 à 19 278 € en 2025, soit 1/20^e du total des dépenses.

Dépenses	SIRP	Cantine	Garderie	Gym. Collège	TOTAL
2020	90 203,16	6 556,95	21 237,15	8 214,00	126 211,26
2025	68 184,42	33 352,87	28 307,88	7 647,06	137 492,23

Dans les dépenses de fonctionnement, sur la mandature, les charges relatives à la scolarisation des élèves au syndicat Intercommunal du regroupement pédagogique, de la cantine, de la garderie, et des gymnases du collège sont passées de 126 211 € à 137 492 € (+8,9%).

Leur part, par rapport aux recettes de fonctionnement, est restée stable, autour de 34 %.

Toutefois, un examen plus détaillé montre : Une baisse dans la participation au financement du syndicat scolaire, de moins 22 000€.

La participation de la commune qui était de 110 990 € en 2012 n'a été que de 68 184 € en 2025. Cette évolution négative, marque une diminution significative du nombre d'élèves de Chartainvilliers qui y est scolarisé. Cela fait ressortir un vieillissement accentué de la population du village qui n'est pas forcément d'un bon présage pour sa dynamique.

Dans ces mêmes charges, la participation au titre de la cantine a été couverte par une contribution lourdement accrue de la commune (+ 27 000 €) au financement de ce service. On peut se souvenir, et de nouveau saluer, les actions menées, par les parents d'élèves et les élus, pour refuser que soit reporté sur les familles un coût de plus de 12,50 € le repas. Rappelons aussi, que la gestion de ce service relève de la seule Communauté de Communes des Portes Euréliennes.

Malgré ce dérapage, partiellement anticipé dès 2018, les besoins financiers, pour les actions en faveur de la jeunesse sont restés sous la barre de 150 000 € que s'était fixé le Conseil municipal en 2020. Toutefois, un accroissement du nombre d'élèves au sein du Regroupement Pédagogique pourrait conduire rapidement à un franchissement significatif de celle-ci.

En matière de dépenses de personnel, la charge est restée relativement stable entre 2020 et 2025, en se situant autour de 153 000 €.

Dans cette charge, il convient de souligner le fait que les indemnités des élus sont restées stables à 23 750 €, par an.

A un moment, où l'on envisageait des cumuls d'indemnités, ou des montants de remboursement de frais autorisés à certains élus locaux sans justification,

tifs, on ne peut que souligner l'engagement des adjoints et maire de la commune de Chartainvilliers.

Pour les adjoints, ceux-ci ont accepté, comme cela s'est pratiqué depuis le 1^{er} janvier 1988, du fait d'un contexte budgétaire communal tendu et la faiblesse (inexistence) de recettes professionnelles, que l'indemnité allouée, soit plafonnée à moins de la moitié (47%) du montant maximum autorisé.

Le maire, lui, a renoncé à une augmentation fixée par la loi, et a plafonné la sienne à 75% du montant maximum autorisé.

Soit, une économie moyenne pour le budget communal de 18 200€ par an, évitant une hausse de 7% des impositions locales. Cette économie, pour les administrés, se chiffre à 109 310 € sur l'ensemble de la mandature...

Dans le même temps, les charges d'emprunt ont été réduites à néant, la commune ayant intégralement remboursé celui lié au giratoire réalisé devant l'école en 2003.

Pour ce qui est des impôts locaux, après une stagnation durant 8 ans, le taux du Foncier Bâti a évolué de 42,38% à 44,50% en 2021 (+ 2,12 %), année de sa dernière augmentation. Entre temps, l'inflation s'est élevée à 16,4%.

L'ensemble du reste de l'augmentation des recettes fiscales de la part communale résulte des hausses des valeurs locatives, ou des bases imposables consécutives aux nouvelles constructions.

En parallèle, les dotations de l'État à la commune ont enregistré une nouvelle baisse de 15 500 €, soit - 19,5%, entre 2020 et 2025.

Dernière source conséquente de recettes, la dotation de solidarité communautaire de 30 000 € versée par l'Agglomération de Chartres. Rappelons à ce titre qu'en 2021, cette collectivité a créé une taxe foncière de 7,5% acquittée par tous les contribuables de son périmètre, soit environ 42 500 € à la charge des habitants du village.

A la fin de l'exercice 2025, il reste un excédent de 291 531,47 € en section de fonctionnement. Dans ce montant, il convient de mettre à part une somme de 117 805,32 € représentant l'excédent du budget eau/assainissement dont la compétence a été transférée en 2018 à l'Agglomération de Chartres, mais pour lequel la CLET n'a pas délibéré sur la prise en charge, dans l'Allocation compensatrice due à la commune, de la part des salaires des employés communaux non repris avec cette compétence et dont la charge (16 à 17 000 € par an) a été laissée au budget communal.

Dépenses	Frais Personnel**	Élus	TOTAL
2020	129 519,12 €	23 885,51 €	153 404,63
2025	128 359,05 €	23 642,76 €	152 001,81

** Nets Remb. Maladie

Recettes	Taxes Locales	Dotation Solidarité Chartres Agglo	DGF (Dotations Etat)
2020	207 324,00	20 560,00	79 272,00 €
2025	262 906,00	30 000,00	63 775,00 €

Sur la partie investissement,

Au titre de la section d'investissement, 402 000 € auront été engagés durant la mandature écoulée.

Les principales réalisations auront été : Un terrain multisport (106 000 €) ; Le changement du tracteur communal (55 300 €) ; Le remplacement de la cloche de l'église (30 400 €) ; Rénovation chauffage salle polyvalente (22 600 €) ; Aménagement local pour agents communaux (22 800 €) ; Enrochement terrain mare (12 250 €) ; Dalle béton déchets verts (11 200 €) ; Aménagement de sécurité pour l'Aire de loisirs (10 800 €) ; Bancs, barrières et bornes de propreté (8 100 €) ; Radars pédagogiques (5 200 €) ; Petit matériel, aspirateur, matériel de bureau (6 000 €) ; Remplacement horloge Mairie (2 600 €) ; Poste informatique et postes téléphoniques-fibre (1 700 €) ; Réfection Chemin de Berchères (25 000€);Aménagement terrain de pétanque à la mare (14 000€);Réfection sacristie église (4 300€);Pose de cave-urnes au cimetière (3 000€);Balanoire Aire de Loisirs (7 000€); Défibrillateur (2 200€);Décorations illuminations (2 800€)...

Pour le financement de ces dépenses, la commune aura bénéficié de 163 000 € de subventions (42% du montant net) et de 35 600 € de remboursement de la TVA (9,2% du montant net).

L'autofinancement (le reste à la charge de la commune) s'est élevé à 188 000 €, soit 48,6% des dépenses réalisées. Aucun emprunt n'a été souscrit durant cette période pour faire face aux dépenses.

A la fin de l'exercice 2025, il reste un excédent de 67 744,80 € dans le résultat de la section d'investissement. Montant qui pourrait permettre à la prochaine équipe municipale de faire face à la rénovation de la toiture de l'église, ainsi qu'à des travaux de réfection de voirie, les travaux d'enfouissement des réseaux (qui restent à poursuivre désormais), ayant pu, enfin, être concrétisés dans la rue du 11 Novembre, et le chemin de Berchères, ou à la restauration d'un tableau...

2025*	Fonctionnement
Recettes	434 584,74
Dépenses	389 167,91
* hors charges et recettes exceptionnelles	45 416,83




 Conservatoire d'espaces naturels
Centre-Val de Loire


 CHARTAINVILLIERS


 Fréquence Grenouille
une association des Conservatoires d'espaces naturels



À vos mares !
Le secret des mares

Samedi 28 mars à 14h
 Mare du Frou
 Chartainvilliers (28130)

Réservation obligatoire : 02 37 28 54 48
www.cen-centrevaldeloire.org

Gratuit










EXPOSITION ARTS PLASTIQUES



Loup-y-es-tu ?

Horaires:

Lundi 23 mars 17h00-19h00 mardi 24 mars: 17h00-19h00
 Jeudi 26 mars: 17h00 -19h00 vendredi 27 mars: 17h00 -19h00

Venez nombreux déambuler dans l'école de
 CHARTAINVILLIERS

Source: école des loisirs de Mario Ramos

COLLECTE DES ENCOMBRANTS LE LUNDI 23 MARS 2026

- Les objets devront être sortis la veille après 19h sur le trottoir devant votre domicile
- Sont acceptés : vieux mobilier (canapé, table, chaise...) ferraille, literies, objets plastiques ou métalliques au rebut, tapis, palettes en bois...
- Le dépôt ne doit pas excéder 2m3 par habitation
- Poids maximum autorisé 75kg par déchet et taille 2m

Les objets non collectés devront être retirés le jour même. Des associations et structures peuvent récupérer vos objets et leur donner une seconde vie.

OBJETS INTERDITS A DEPOSER EN DECHETTERIE





Cinémobile MAINTENON
vendredi 10 avril ▶ Place Aristide Briand

16h00

18h00

20h30



Cinéma Centre Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre Val de Loire et l'État.

Plein tarif 7,50 euros Renseignements :
 Tarif réduit 5,50 euros 02 47 56 08 08 / cinemobile.ciclic.fr

RAPPEL

**VOUS POUVEZ RETIRER L'AUTOCOLLANT EN MAIRIE OU LE 15 MARS 2026
 LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES**



Tiré tous les mois à plus de 300 exemplaires et distribué dans vos boîtes aux lettres, accompagné régulièrement de son supplément histoire, nous sommes sûrs que vous avez toujours plaisir à le lire.

Cependant, dans un souci environnemental nous avons décidé de privilégier, à compter du mois d'avril 2026, son édition dématérialisée.

Nous comprenons, que nombreux d'entre vous, préféreront continuer à lire la voix du frou version papier.

Nous vous proposons alors de venir retirer en mairie, dès aujourd'hui, l'autocollant "ici on lit la voix du frou" que vous pourrez coller sur votre boîte aux lettres.

Ainsi vous recevrez toujours la voix du frou à domicile.

Pour les autres qui préfèrent la version dématérialisée, vous n'avez aucune démarche à faire et vous retrouverez, tous les mois, votre bulletin municipal sur panneau pocket, sur chartainvilliers.fr et sur notre page facebook.

Imp. Spéc. Mairie de
 Chartainvilliers
 Ne pas jeter sur la voie
 publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.